

03 MARS 2026



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25-30 – N° 07



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 19 février 2026.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Catherine	BACH	Présidente
Madame	Carmen	BASSET-ROMANO	Vice-présidente
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Monsieur	Olivier	BAILLY
Monsieur	Philippe	BÜSCHI
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Excusé :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
----------	---------	----------	--------------------------

Public : 1



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Projet de délibération D.08-25-30 Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 12'000.- pour l'organisation de la croisière des aînés CoHerAn 2026**
- V. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission Sports, culture et manifestations (09.02)**
 - b. **Urbanisme & bâtiments (17.02)**
- VI. **Propositions individuelles et questions**

La Présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Mme PION n'a aucune communication à faire.

III. **Communications de l'Exécutif**

Rapport 2025 de l'état-civil

Mme TOURETTE indique que le rapport 2025 de l'état-civil fait état de 13 mariages célébrés à Hermance, de 11 décès, de 2 naturalisations, de 2 naturalisations facilitées et de 3 acquisitions d'un droit de cité.

Location de la salle du premier étage de la salle communale

Mme TOURETTE fait savoir que la salle du premier étage de la salle communale est proposée à la location pour des activités de bien-être, yoga, Pilates ou autres, au prix de Fr. 25.-/heure.

Date du centenaire de l'école

Mme TOURETTE annonce que les 100 ans de l'école seront fêtés le 26 septembre 2026.

Vote de la délibération n° 08.25-30 annulé

Mme TOURETTE indique que la délibération n° 08.25-30 pour le crédit budgétaire supplémentaire concernant l'organisation de la croisière des aînés CoHerAn ne sera pas votée ce soir. En effet, la commune de Corsier a appris que le bateau « le Simplon » qui était loué les années précédentes n'était pas en fonction et que le bateau de remplacement coûterait deux fois plus cher. La croisière est donc annulée pour cette année. Dès que le Simplon sera à nouveau opérationnel, la croisière pourra être organisée tous les ans.

Glissière du quai de Coligny

M. RENAUD fait savoir qu'une séance a réuni les communes d'Arve et Lac, en présence du conseiller d'Etat M. MAUDET, de M. FAVRE, directeur de l'OCT et de M. GORCE, directeur général de l'Office cantonal du génie civil. Le sujet principal a été la glissière du quai de Coligny. En effet, le Canton a présenté un projet visant à enlever cette glissière, ainsi que des places de parc côté Salève et à créer deux voies de bus. Les communes s'opposent à ce que la glissière soit enlevée et ont envoyé un courrier au Canton. Dès que l'exécutif sera en possession d'informations, il tiendra le Conseil municipal au courant.



M. SUANA a l'impression que le Canton a oublié la raison pour laquelle cette glissière a été installée, c'est-à-dire pour des raisons de sécurité. De plus, s'il ne reste qu'une voie pour la circulation routière, il y aura des bouchons jusqu'à Douvaine, à commencer par la route de la Capite.

M. RENAUD rappelle que la politique du Canton vise à promouvoir la mobilité douce en ville et à inciter les gens à prendre le bus.

Mme SIMOS demandant si la commune dispose de moyens de recours contre cette mesure, M. RENAUD pense que non. C'est le Canton qui décide et leur projet respecte les normes VSS en vigueur. Un magistrat de la commune de Coligny a cependant dit que la commune rejeterait la responsabilité sur le Canton en cas d'accident.

Bâtiment de l'ancien four

M. RENAUD fait savoir que des petits travaux seront entrepris dans le bâtiment de l'ancien four et qu'il sera séparé en deux espaces, l'un pour la société de pêche et l'autre, pour le restaurant du Quai. Le montant prévu pour ces travaux s'élève à Fr. 5'700.-.

Travaux à la Tour

M. RENAUD informe que l'exécutif ne connaît pas pour le moment la date de fin des travaux à la Tour. Une rencontre est prévue avec l'EMS la semaine prochaine.

IV. Travaux des commissions

a. Commission Sports, culture et manifestations (09.02)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Sports, culture et manifestations du 9 février 2026, consacrée à une discussion avec le responsable du restaurant « La Lucania » et le responsable du camping, de la buvette et de la plage, ainsi qu'au débriefing du karaoké.

M. STALDER, président de la commission, donne un compte-rendu de la séance :

La commune d'Hermance organise avec plaisir divers événements pour amener de la vie pour les habitants, mais il semble nécessaire de clarifier les rôles des intervenants, afin qu'il soit possible d'optimiser l'organisation et de gérer les imprévus, notamment en relation avec les différentes personnes qui apportent leur aide. L'organisation des manifestations repose beaucoup sur les membres de la commission, car les conseillers administratifs ont autre chose à faire que de ranger les tables et les chaises. Cependant, la présence d'un employé communal lors d'événements d'envergure comme le karaoké ou le brunch, serait un réel atout.

La commission a également reçu M. Besim Sefiu, responsable du camping, de la buvette et de la plage, qui est toujours enthousiaste pour participer à l'organisation des apéro-concerts pour la saison prochaine. La fille de M. Sefiu aimerait organiser quelques petites soirées sur des thèmes pouvant compléter ceux de la commune.

M. Giuseppe Fittipaldi, patron du restaurant Lucania, a également été entendu par la commission : il se porte volontaire pour assurer la nourriture pendant les apéro-concerts et propose des pizzas. Il trouvera un système pour les réchauffer.

La commission réfléchit au sujet des services, des assiettes et des couverts pour pouvoir proposer un type de nourriture qui s'adapte à ce genre d'événement, sans que la situation devienne compliquée.

La commission a aussi choisi les groupes de musique qui viendront faire danser la population lors des apéro-concerts en mai-juin, avec l'idée de donner à ceux-ci la possibilité de chanter dans un cadre exceptionnel, sans favoriser les groupes avec un budget plus important et en gardant le côté bon enfant.

b. Commissions Urbanisme & bâtiments (17.02)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance Urbanisme & bâtiments du 17 février 2026, consacrée à la présentation du dossier d'analyse thermique des bâtiments communaux par le bureau Conti et associés ingénieurs SA.

M. BÜSCHI, président de la commission, donne un compte-rendu de la séance :



Le point principal à l'ordre du jour a été le diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments de la commune. Pour rappel, le cadre de cette démarche est d'anticiper les charges de travaux extraordinaires sur les immeubles de la commune liés à l'objectif fédéral de neutralité carbone d'ici 2050 et l'objectif cantonal de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2031. Dans ce cadre, la commission a sollicité le bureau Conti & Associés Ingénieurs SA et l'un de ses collaborateurs a été auditionné. Ce dernier a rappelé la prise en charge par les SIG de 80 heures par année afin d'accompagner les communes vers la transition énergétique. Il a ensuite exposé un projet de rapport apportant d'ores et déjà des conclusions importantes. Celles-ci sont les suivantes :

- L'IDC, l'indice de consommation, qui est l'outil de mesure référence à Geneve, doit être inférieur, d'ici 2031, à 450 MJ/m²/an.
- L'IDC des bâtiments de la commune est globalement très bon, soit en-dessous ou dépassant de peu cette limite, ce qui est très positif. Le bureau Conti souligne que le travail de rénovation a été très bien fait et que ce n'est pas le cas dans toutes les communes.
- Il faut donc continuer sur le même rythme de rénovation énergétique et le rapport final de Conti et les fiches techniques par immeubles seront des supports très utiles pour cibler les actions.
- Par contre, il y a un point d'attention à suivre de près : tous les bâtiments sont chauffés au gaz. Jusqu'à aujourd'hui, il a été possible de remplacer des chaudières à gaz, par du gaz, mais ce ne sera certainement plus possible à l'avenir.

Le bureau Conti suggère donc de débiter une réflexion sur les changements des installations de chauffage, car ce sont des travaux importants et coûteux selon la configuration des immeubles. Des offres dans ce sens seront demandées et intégrées si possible dans le programme des SIG. La question du mode de financement de ces travaux se posera.

Dans les point « Divers », par soucis de transparence, la commission pense qu'il serait opportun d'éditer et rendre public dès que possible les critères de sélection des locataires des appartements qui sont la propriété de la commune, sans attendre le projet de la parcelle 1943.

Concernant le bâtiment de l'ancien four, il est proposé d'étudier s'il est possible de l'agrandir, afin de pouvoir mettre à disposition plus de place pour les associations hermançaises ou autres demandes de location.

M. RENAUD relève que les panneaux solaires sont interdits dans le village d'Hermance, ce qui pose un problème majeur.

Mme BASSET-ROMANO estime que la question du bilan énergétique réalisé par le bureau Conti est transversale et concerne également la commission du Développement durable, de l'environnement et de l'agriculture qu'elle préside. Il serait intéressant que les deux commissions échangent à ce sujet.

M. RENAUD revient sur la proposition de la commission de choisir des critères de sélection des locataires pour les appartements propriétés de la commune : il n'existe aucun règlement pour le moment, l'attribution des appartements étant de la compétence du maire lors de la précédente législature. Pour les futurs appartements de la parcelle 1943, un certain nombre de critères seront prévus, sans oublier le côté social. Ce sont les trois membres du Conseil administratif qui sont compétents dans ce domaine.

M. SUANA estime qu'il incombe effectivement à l'exécutif de disposer de critères clairs et transparents pour ces futurs appartements.

Mme PIUZ pense, pour sa part, que des critères sont à prévoir pour tous les appartements de la commune, pour trouver un certain équilibre dans l'attribution des appartements et libérer de la place pour les familles.

M. BÜSCHI précise que le but de la commission est de poser un cadre clair pour l'attribution des appartements, déjà avec le patrimoine actuel de la commune sans pour autant remettre en question le niveau des loyers.

M. BAILLY souligne qu'il faut prévoir non seulement les critères d'entrée, mais aussi ceux de sortie, parce que la situation familiale change au cours d'une vie. Un couple est-il toujours éligible à rester dans l'appartement, alors que ses trois enfants ont quitté la maison ?

Mme TOURETTE rappelle que les appartements de la parcelle 1943 ne seront pas des appartements subventionnés. Toutefois, l'exécutif a déjà pensé à la possibilité que les personnes seules laissent la place à une nouvelle famille.



M. STALDER découvre cette question ce soir et s'interroge : s'il y a peu de tournus au niveau des appartements, qui choisira le nouveau locataire, si un appartement se libère ?

Mme PION explique que les personnes en recherche d'un appartement sont inscrites sur une liste d'attente. Elles donnent le nombre de pièces et le loyer maximum souhaités. Quand un appartement se libère, il est proposé à la personne qui correspond au plus proche.

M. RENAUD ajoute que tous ceux qui s'inscrivent dans les communes cherchent en général des loyers bas.

Mme TOURETTE indique que les critères de sélection des 32 futurs appartements de la parcelle 1943 ne seront certainement pas les mêmes que pour les logements communaux déjà existants, qui n'ont pratiquement pas de tournus.

Mme AMMON pense que changer les critères des appartements déjà attribués, qui n'étaient d'ailleurs pas définis au moment de leur attribution, pourrait être éthiquement questionnable. Elle demande combien de personnes figurent sur la liste d'attente.

M. RENAUD répond qu'une soixantaine de personnes se sont inscrites pour les appartements de la parcelle 1943.

Mme PIUZ estime positif que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour les appartements soit élevé, car cela assurera un nombre d'élèves suffisant pour l'école d'Hermance.

M. RENAUD rappelle qu'il a été décidé de prévoir également, à prix modéré, des logements pour les personnes âgées ne souhaitant plus vivre dans un grand appartement et pour les familles. Les Hermançois ont voté dans ce sens.

v. Propositions individuelles et questions

Vaisselle des manifestations

M. STALDER aimerait prendre l'avis du Conseil municipal sur la vaisselle à utiliser lors des événements organisés à Hermance. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'utiliser de la vaisselle jetable, ni même écologique jetable. On ne peut utiliser que de la vaisselle lavable, soit plastique lavable ou la vaisselle de la salle communale, ce qui pose un problème, car il faut la laver, ce qui prend de l'énergie et du temps. Il en a discuté avec M. RENAUD et l'idée a germé de concevoir une sorte de panier avec le strict minimum de vaisselle munie du logo d'Hermance, que les gens achèteraient. Avec cette vaisselle ou avec leur propre vaisselle, ils se rendraient aux événements d'Hermance, ce qui impose évidemment de changer de mentalité.

M. RENAUD se souvient qu'un essai a déjà été effectué dans ce sens avec un mug que les participants aux événements pouvaient acheter, mais cela n'a pas marché.

Mme AMMON est d'avis que la commune devrait réessayer, car elle trouve l'idée sympa.

M. BAILLY sait qu'il existe des sociétés qui mettent à disposition de la vaisselle et qui, après l'événement, reviennent la chercher pour la laver.

Cette solution a été envisagée, précise M. RENAUD, mais elle a un coût, qui a été évalué à Fr. 500.- pour les apéro-concerts. Elle est déjà utilisée pour la fête du 1^{er} Août et pour celle des promotions.

M. CHENEVARD pense à un système de cautionnement, qui favoriserait le fait que les gens ramènent leur vaisselle pour récupérer la caution.

Mme MARINHEIRO soutient ce genre d'engagement, car il permettra d'optimiser les déchets dans les poubelles. Cependant, elle se souvient que l'école a demandé aux parents, lors de la fête de l'Escalade d'il y a environ 3 ans, d'apporter leurs bols et leurs couverts. Une grande partie des parents sont venus sans leur vaisselle et l'école s'est retrouvée avec beaucoup de soupe en trop.

Mme AMMON apprécie l'idée proposée par M. STALDER. Lors de la fête de Noël, elle a acheté le mug dans lequel on buvait du vin chaud et elle a trouvé agréable d'avoir un petit objet promotionnel de la commune. Il n'est cependant pas possible de miser uniquement sur ce système, parce que le risque sera toujours présent que les gens n'aient pas envie d'acheter ou viennent sans leur vaisselle. Les deux possibilités devraient exister, soit la vaisselle à acheter et celle disponible sur place.



Pour M. BAILLY, le système de vaisselle à apporter convient lorsque les gens restent assis à table. La commune d'Hermance a toutefois un certain nombre de fêtes où les gens se déplacent et il se voit mal, pour sa part, se balader avec son assiette et ses couverts pendant toute la soirée.

Mme BASSET-ROMANO rebondit sur ce qu'a dit Mme AMMON, trouvant qu'un mélange de la vaisselle à acheter et celle à disposition sur place serait adéquat. Il y aura toujours des personnes qui oublieront leur vaisselle ou qui ne voudront pas l'acheter. Le prix de la vaisselle devrait être séparé de la nourriture. De toute façon, les habitants s'habitueront au système de la vaisselle à acheter. Elle est donc partante pour que la commune essaye le système proposé par M. STALDER.

M. STALDER a apprécié d'entendre les avis du Conseil municipal, qu'il a trouvé intéressants. Si le système de la vaisselle à acheter et à apporter les fois suivantes était introduit, les Hermançois comprendraient peu à peu cette nouvelle façon de faire, d'autant plus si l'achat de la vaisselle a un coût modéré.

La Présidente conclut la discussion en relevant que la commission Sports, culture et manifestations réfléchira encore sur cette question et apportera des solutions à l'ensemble du Conseil municipal, qui est plutôt favorable à ce que le sujet introduit par M. STALDER soit creusé.

Bateaux de la CGN à Hermance

M. SUANA souhaite savoir comment le port d'Hermance sera desservi par les bateaux de la CGN cette année.

M. RENAUD n'a encore aucune information à ce sujet, même s'il sait que le bateau le Simplon n'est toujours pas réparé. Il tiendra le Conseil municipal au courant dès qu'il sera en possession d'informations précises.

M. BAILLY indique qu'aucun bateau ne passera cette saison dans les ports de villes vaudoises comme Morges, par exemple, où pourtant, ont lieu des manifestations importantes telles que le Livre sur les quais ou la Fête de la tulipe, qui draine 200'000 personnes. Tous les bateaux sont à quai, en train d'être rénovés.

Poste de police de la Pallanterie

Mme MARINHEIRO demandant si le Conseil administratif a des nouvelles concernant l'éventuelle fermeture du poste de police de la Pallanterie, M. RENAUD répond qu'il n'en a pas pour le moment, mais qu'une réunion est prévue dans une dizaine de jours au cours de laquelle ce sujet sera évoqué.

La Présidente lève la séance à 20h20.



Catherine Bach
Présidente du Conseil



Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

